

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

SÉANCE DU MARDI 3 MARS 2020

### Sommaire

<b>I. INFORMATION SUR FARIBA ADELKHAH ET ROLAND MARCHAL</b> .....	2
<b>II. INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES DE L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19</b> .....	3
<b>III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 11 DECEMBRE 2019</b> .....	5
<b>IV. ÉLECTION D'UN VICE-PRESIDENT, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 22 DES STATUTS DE LA FONDATION</b> .....	5
<b>V. RAPPORT ANNUEL DU COMITE D'AUDIT ET DES REMUNERATIONS</b> .....	7
<b>VI. POINT D'INFORMATION SUR LE RAPPORT DE FREDERIC THIRIEZ SUR LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE</b> .....	7
<b>VII. POINT D'ETAPE SUR LA REFORME DES ADMISSIONS</b> .....	9
<b>VIII. POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET DE LA BIBLIOTHEQUE</b> .....	14
<b>IX. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES</b> .....	18

### MEMBRES PRÉSENTS

Laurence BERTRAND DORLÉAC, Thierry CADART, Henri de CASTRIES, Olivier DUHAMEL, Jean-Paul FITOUSSI, Marc GUILLAUME, Biljana JANKOVIC, Lucie KRAEPIEL, Katja LANGENBUCHER, Bruno LASSERRE, Jeanne LAZARUS, Alexandre MARIANI, Thierry MAYER, Arthur MOINET, Véronique MORALI, Laurence PARISOT, Olivier PAUFRAYE, Michel PÉBEREAU, Pascal PERRINEAU, Julie DE LA SABLIERE, Louis SCHWEITZER, Hélène THIOUET.

### ABSENTS

Sandra LAGUMINA, Pascal LAMY, Henry LAURENS, Gilles PÉCOUT.

**Assistaient sans voix délibérative** : Frédéric MION, Alban HAUTIER.

**Assistaient à la réunion** : Arnaud JULLIAN, secrétaire général, Michel GARDETTE, directeur délégué, Léonard GOURINAT, directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés, Jérôme EUSTACHE, commissaire aux comptes.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier DUHAMEL à 15 heures 02.

**Olivier Duhamel** ouvre la séance en accueillant Alexandre Mariani, élu le 12 décembre 2019 secrétaire du nouveau Comité social et économique (CSE) de Sciences Po. Il remplace Ali Zerouati en tant que représentant du personnel de la FNSP, membre de droit de ce conseil. Il fait partie des membres de la quatrième catégorie du décret du 29 décembre 2015 - les représentants du personnel de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) - et siègera au Conseil d'administration de la FNSP pour la durée de son mandat de secrétaire du CSE.

Olivier Duhamel ajoute que plusieurs membres de ce conseil ne peuvent être présents aujourd'hui et ont donné des procurations : Henri Laurens à Louis Schweitzer et Pascal Lamy à lui-même. Gilles Pécout, recteur de l'académie de Paris, membre sans voix délibérative de ce conseil, a signalé qu'il ne pourrait être présent.

## **I. INFORMATION SUR FARIBA ADELKHAH ET ROLAND MARCHAL**

**Olivier Duhamel** donne la parole à Frédéric Mion.

**Frédéric Mion** souhaite partager quelques informations sur la situation des deux chercheurs de Sciences Po, membres du Centre de recherches internationales (CERI), Fariba Adelkhah et Roland Marchal, détenus en Iran depuis le début du mois de juin dernier. Ce 3 mars devait marquer une date importante dans leur tragique mésaventure puisque c'est aujourd'hui que devait se tenir leur procès. Il apparaît, selon les informations que Sciences Po a pu obtenir, mais qui ne sont pas, à ce stade, confirmées par le Quai d'Orsay, que seule Fariba Adelkhah a été présentée au juge ce matin. Roland Marchal, pour sa part, n'a pas quitté sa cellule, soit parce qu'il n'a pas souhaité la quitter, soit parce qu'il n'était pas en mesure physiquement de le faire, soit encore parce qu'il n'a pas été réellement convoqué à cette audience.

Toujours est-il que l'audience de ce matin a été très courte, puisqu'elle a simplement conclu au report *sine die* du procès. Frédéric Mion rappelle que Fariba Adelkhah est inculpée de deux chefs d'accusation : propagande contre le régime et collusion en vue de nuire au régime. Roland Marchal, d'un seul de ces deux chefs d'accusation, le second. Les chefs d'accusation, les agissements en question étant passibles de peines de plusieurs années de prison.

La situation de ces deux collègues est, à tous égards, extrêmement préoccupante. D'abord sur le plan de la santé puisque, comme le savent déjà sans doute les membres de ce conseil, Fariba Adelkhah a mené une grève de la faim de quelque 49 jours, du 24 décembre dernier jusqu'à il y a quelques semaines. Elle en subit des séquelles de caractère néphrologique et n'a pu être prise en charge de manière sérieuse par un hôpital à Téhéran, notamment parce que l'épidémie de coronavirus qui se développe comme on le sait en Iran rendait presque plus dangereux un séjour à l'hôpital dans sa situation que le maintien dans sa cellule. Elle subit de très grandes douleurs et n'a pas été en mesure de communiquer avec sa famille dans les tout derniers jours.

En ce qui concerne Roland Marchal, il n'a pas pu recevoir de visite consulaire depuis plus d'un mois, alors que les règles en la matière prévoient, à tout le moins, la possibilité d'une visite mensuelle. Ses problèmes de santé chroniques sont toujours présents, et tout porte à croire que sa situation morale n'est guère plus satisfaisante.

Un rassemblement a été organisé à l'heure du déjeuner devant le 27, rue Saint-Guillaume par le comité de soutien à ces deux amis. Quelques centaines de

professeurs, étudiants, membres du personnel de Sciences Po étaient rassemblés silencieusement pour entendre une déclaration de la présidente du comité de soutien, Béatrice Hibou, directrice de recherche CNRS au CERI.

Frédéric Mion veut simplement redire devant ce conseil aujourd'hui combien tout Sciences Po est profondément indigné par la situation de ces deux collègues, et combien elle se mobilise pour essayer d'obtenir au plus vite leur libération. Mais, aujourd'hui, le message qu'il se doit de partager avec les membres de ce conseil est un message d'alarme. Fariba et Roland vont mal, et rien ne nous permet d'espérer pour eux une libération prochaine.

**Olivier Duhamel** précise que, désormais, fort heureusement, la presse se fait de plus en plus l'écho de ces détentions scandaleuses. Il indique que la Maire de Paris a organisé un évènement public avec un affichage devant l'Hôtel de Ville le 10 décembre dernier et que le Président de la République s'est exprimé publiquement sur le sujet.

**Frédéric Mion** dit qu'Olivier Duhamel souligne à juste titre l'ampleur de la mobilisation. Il veut d'ailleurs saluer l'action remarquable du comité de soutien qui s'est constitué dès les premiers jours de l'incarcération de ces deux collègues. Ses membres font montre d'une activité absolument extraordinaire, semaine après semaine. Ils inventent des initiatives nouvelles pour maintenir intacte l'attention portée par les médias et par nous tous à la situation de ces deux collègues. Le travail fait par les amis de Roland et de Fariba, ici à Sciences Po et en dehors de Sciences Po, inspire le plus grand respect et la plus grande admiration.

**Olivier Duhamel** ajoute qu'apparemment, il n'existerait pas, pour les chercheurs, de convention internationale protectrice, comparable à celle dont bénéficient d'autres catégories, comme les journalistes. Il indique que le Directeur de Sciences Po et lui-même ont demandé à la direction juridique de Sciences Po de faire une première étude afin de savoir si des perspectives pourraient être ouvertes en ce sens et, le cas échéant, seraient susceptibles d'être relayées auprès des pouvoirs publics.

**Jean-Paul Fitoussi** demande si les instances européennes ont été mobilisées ?

**Frédéric Mion** répond, qu'à ce stade, les instances européennes n'ont pas été saisies. L'idée est de mobiliser les rares outils qui sont à notre disposition de manière graduée, en fonction de l'évolution de la situation et de discussions, dont Sciences Po ne connaît ni la teneur ni la nature, entre les autorités françaises et les autorités iraniennes. Et donc, comme le fait le comité de soutien, Sciences Po est au contact quotidien des personnes qui sont responsables du dossier dans les plus hautes sphères de l'État, et c'est en fonction de ce qu'elles diront que Sciences Po déclenchera, le cas échéant, telle ou telle mobilisation supplémentaire des organisations que Jean-Paul Fitoussi évoque.

## **II. INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES DE L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19**

**Olivier Duhamel** donne la parole à Frédéric Mion.

**Frédéric Mion** souhaite dire un mot très rapide sur le sujet. Il indique, que le secrétaire général, Arnaud Jullian, la directrice de la formation, l'ensemble des équipes du comité exécutif et lui-même sont extrêmement mobilisés. Arnaud Jullian et lui-même ont eu

ce matin une réunion au rectorat de Paris avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur d'Île-de-France pour faire le point sur la question.

Pour ce qui concerne Sciences Po spécifiquement, depuis le début de cette crise sanitaire, toute l'institution veille à appliquer de manière très précise et rigoureuse les consignes émises par les autorités sanitaires telles qu'elles sont relayées par son ministère de tutelle, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ce qui a conduit, par exemple, lorsque les foyers épidémiques du nord de l'Italie ont été identifiés, à mettre en place les mesures de confinement, en tout cas d'éloignement, des personnes qui avaient séjourné ou voyagé dans ces zones, comme les autorités sanitaires en faisaient la demande. Cette mesure a été levée hier, conformément aux recommandations des autorités sanitaires. Ce qui a suscité un peu d'incompréhension d'une partie des étudiants et des personnels qui ont eu quelque difficulté à comprendre pourquoi des gens qu'on tenait éloignés la semaine dernière reviennent plus vite que le délai maximum d'incubation du virus de 14 jours. Néanmoins, en la matière, Frédéric Mion rappelle qu'il nous faut nous conformer aux prescriptions de celles et ceux qui savent, et qui savent mieux que nous, c'est-à-dire aux prescriptions gouvernementales.

À cette heure, il a heureusement le soulagement de constater qu'il n'y a encore aucun cas identifié de contamination sur l'ensemble des campus, pas plus que de cas identifiés de contamination de personnels ou d'étudiants de Sciences Po qui se trouveraient temporairement à l'extérieur de ces campus, notamment à l'étranger. Il ajoute qu'il ne faut cependant pas se voiler la face, que la situation est extrêmement évolutive et que les autorités sanitaires disent que nous sommes sur le point de basculer dans la phase réellement épidémique du développement de cette infection virale. De sorte que, comme cela se passe chaque année pour la grippe saisonnière, il faut s'attendre à ce que des gens proches soient affectés, présentent les symptômes de la maladie, et qu'il faudra alors gérer, évidemment, des questions plus complexes sur ce qu'il advient des activités de Sciences Po dans cette situation.

Sciences Po ne le fera pas seul, de son propre chef. En la matière, l'établissement se conformera aux recommandations, campus par campus, des agences régionales de santé compétentes. Une décision lourde, de fermeture par exemple de tel ou tel campus, ne pourrait être adoptée qu'avec l'assentiment du ministère.

Il ajoute que Sciences Po a également noté les consignes émises par le ministère en matière de déplacement de ses personnels et de ses étudiants et qu'un message va être adressé aujourd'hui à l'ensemble des communautés de Sciences Po, comme cela a été fait à plusieurs reprises depuis le début de cette affaire, qui précisera les règles nouvelles en matière de déplacements. Elles proscrivent notamment les déplacements hors de l'Union européenne pour l'ensemble des étudiants et personnels de Sciences Po, mais, en revanche, ne proscrivent pas la venue à Sciences Po de personnes qui se situent actuellement hors de l'Union européenne. La distinction qui est faite entre Union européenne et hors Union européenne, en ce cas d'espèce – nous a-t-on dit ce matin –, est liée à des questions de rapatriement sanitaire et de prise en charge des malades qui, semble-t-il, se fait dans des conditions réglementaires différentes selon que l'on que situe dans l'Espace économique européen ou en dehors.

Il conclut en indiquant que c'est une situation que Sciences Po suit heure par heure, littéralement, avec des réunions biquotidiennes de sa cellule de crise sur le sujet. Des systèmes de remontée d'informations très précis sont en place avec les campus, ainsi que des systèmes de remontée de l'information de Sciences Po vers les instances

ministérielles puisque, *in fine*, tout ce qui concerne le virus est agrégé ministère par ministère pour permettre de donner au public – et il est très important que cette transparence existe – des informations précises et exactes sur le développement de l'infection en France.

**Olivier Duhamel** ouvre la discussion.

**Lucie Kraepiel** a une question d'ordre très pratique. Dans les consignes de sécurité, il y a notamment l'utilisation de gel hydro-alcoolique. Y a-t-il une mise à disposition sur les campus, dans les toilettes notamment, de ce gel ?

**Arnaud Jullian** précise que du gel hydro-alcoolique est bien mis à disposition dans les différents bâtiments, à l'accueil, au rez-de-chaussée et dans les toilettes. La question du renforcement du nombre de ces points de distribution de gel s'est posée, mais il y a un équilibre à trouver puisque le fournisseur a fait savoir qu'il ne serait pas en mesure d'alimenter un nombre de points plus conséquent. La décision a donc été prise de maintenir le même nombre de points de distribution en s'assurant qu'ils seront tous bien alimentés.

**Frédéric Mion** complète en disant que, lors de la réunion au rectorat, ce matin, il a été rappelé qu'à défaut de gel - puisque les problèmes d'approvisionnement existent sur l'ensemble du territoire - il est très important de se laver tout simplement les mains et de le faire avec le savon dont on dispose. Le respect de cette consigne a un impact très significatif sur la propagation ou non du virus. Il invite donc à encourager toutes celles et tous ceux que nous connaissons à se laver le plus souvent possible les mains.

A propos des mesures d'arrêt des déplacements hors Union européenne, **Jeanne Lazarus** demande si l'on a une idée de la durée de ces mesures.

**Frédéric Mion** répond qu'à ce stade, aucune indication n'a été fournie sur le sujet. Il pense que les autorités sanitaires n'en ont pas idée elles-mêmes. L'expérience toute récente qu'il évoquait de la situation de confinement imposée aux personnes qui avaient voyagé dans le nord de l'Italie la semaine dernière, avec une consigne qui a été renversée très peu de temps après, montre que les choses peuvent évoluer très rapidement et très brutalement. Il faut y être préparé, mais cette consigne-là pourrait durer longtemps. Il n'a absolument aucune information sur le sujet à cette heure.

### **III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 11 DECEMBRE 2019**

**Olivier Duhamel** soumet au vote le procès-verbal du Conseil d'administration de la FNSP du 11 décembre 2019.

☞ *Le procès-verbal est adopté à l'unanimité*

### **IV. ÉLECTION D'UN VICE-PRESIDENT, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 22 DES STATUTS DE LA FONDATION**

**Olivier Duhamel** indique que cette élection vise à remplacer Ali Zerouati, troisième vice-président sortant. Il rappelle qu'aux termes de l'article 22 des statuts de la FNSP, le 3<sup>e</sup> vice-président est choisi au sein des catégories (visées par l'article 2 de ces mêmes statuts) autres que la 9<sup>e</sup> qui regroupe les « représentants des fondateurs

appartenant au monde des universités, des affaires publiques, des activités économiques et sociales ou ayant consenti une libéralité à la Fondation nationale des sciences politiques ».

Peuvent donc être candidats :

- dans la première catégorie : Bruno Lasserre
- dans la deuxième catégorie : Jeanne Lazarus et Pascal Perrineau
- dans la troisième catégorie : Henry Laurens (qui est absent)
- dans la quatrième catégorie : Biljana Jankovic, Olivier Paufraye et Alexandre Mariani
- dans la cinquième catégorie : Laurence Bertrand Dorléac, Thierry Mayer et Hélène Thiollet
- dans la sixième catégorie : Julie de La Sablière
- dans la septième catégorie : Lucie Kraepiel et Arthur Moinet
- dans la huitième catégorie : Thierry Cadart et Sandra Lagumina (absente, elle aussi).

Il rappelle enfin les modalités de ce scrutin.

Le scrutin est à bulletin secret, comme stipulé dans l'article 20 du règlement intérieur de la FNSP. Il est uninominal majoritaire comme stipulé dans l'article 12 de ce même règlement intérieur. Il sera organisé un second tour si aucun candidat ne recueille, à l'issue du premier tour, la majorité des suffrages exprimés.

Olivier Duhamel appelle donc les candidats au poste de 3<sup>e</sup> vice-président à se faire connaître en levant la main.

*(MM. Mariani et Moinet lèvent la main.)*

Olivier Duhamel note qu'Alexandre Mariani et Arthur Moinet se déclarent candidats.

Il ajoute qu'il est très heureux qu'un élu étudiant soit candidat, parce que c'est une façon de rendre hommage à ce conseil. Néanmoins, la durée des mandats des élus étudiants – deux ans – semble peu compatible avec celle du mandat du 3<sup>e</sup> vice-président, cinq ans. Cela conduirait à procéder tous les deux ans au renouvellement de cette vice-présidence. En outre, il fait savoir qu'il lui semble souhaitable qu'un représentant du personnel fasse partie du bureau du Conseil de la Fondation.

Il donne la parole à Arthur Moinet

**Arthur Moinet** rappelle qu'il est étudiant en deuxième année du master « politiques publiques » de l'École d'affaires publiques et précise que deux motivations principales le poussent à présenter sa candidature à ce poste de 3<sup>e</sup> vice-président, en remplacement d'Ali Zerouati.

La première consiste certainement en la volonté, qu'il partage avec Lucie Kraepiel, de représenter au mieux les étudiants dans les instances de l'établissement. Le bureau du Conseil d'administration est une instance importante qui détermine l'organisation des travaux de ce Conseil. Les statuts adoptés en 2016 prévoyaient justement de réserver ce poste de troisième vice-président à l'ensemble de la communauté de Sciences Po, c'est-à-dire les personnels, les étudiants ou bien les enseignants permanents ou vacataires. Il lui semble que ce poste pourrait faire l'objet d'un

roulement pour mieux représenter l'ensemble des communautés et que ceci ne serait pas contraire au bon fonctionnement du Conseil.

La seconde raison réside dans la connaissance intime que les élus étudiants ont des réalités de l'Institution. Il pense ainsi pouvoir être, en tant qu'élu étudiant, d'un réel apport au Conseil d'administration et à son bureau dans le cadre de l'organisation des travaux de cette instance.

**Olivier Duhamel** remercie Arthur Moinet et passe la parole à Alexandre Mariani.

**Alexandre Mariani** précise qu'il a lui-même été diplômé de Sciences Po assez récemment, en 2008, et qu'il a été recruté à Sciences Po en 2010. Après une première année sur le campus du Havre (Campus Europe Asie), il a ensuite rejoint la direction des Affaires internationales où il est chargé depuis de la coopération avec la Chine et l'Asie du Sud-Est.

Pourquoi a-t-il souhaité poser sa candidature ? Bien qu'il soit en accord avec ce que vient de dire Arthur Moinet sur le fait qu'il est important que les étudiants soient représentés dans les instances de Sciences Po - ce n'était d'ailleurs pas le cas, ou en tout cas pas de la même manière, lorsqu'il était étudiant à Sciences Po – il considère qu'il est important et très légitime que le millier de salariés de la FNSP aient une place à la vice-présidence du Conseil d'administration de la FNSP.

Il ignore s'il pourra remplir cette fonction aussi bien qu'Ali Zerouati, mais si ce Conseil lui en donne la possibilité, il s'y emploiera avec ardeur.

*(Il est procédé au vote à bulletins secrets.)*

**Olivier Duhamel** proclame les résultats :

- 24 votants,
- 24 suffrages exprimés : 3 pour Arthur Moinet, 21 pour Alexandre Mariani.

Alexandre Mariani est donc élu au premier tour à la vice-présidence du Conseil d'administration de la FNSP.

## **V. RAPPORT ANNUEL DU COMITE D'AUDIT ET DES REMUNERATIONS**

Olivier Duhamel précise que, chaque année, un rapport du comité d'audit et un rapport du comité des rémunérations doit être transmis, pour information, aux membres de ce conseil. Cela a été fait, par mail, avec la convocation de ce Conseil.

Il demande si ces deux rapports suscitent des commentaires ou des questions.

Aucun membre du conseil ne demandant la parole, il passe donc au sixième point de l'ordre du jour.

## **VI. POINT D'INFORMATION SUR LE RAPPORT DE FREDERIC THIRIEZ SUR LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE**

**Olivier Duhamel** donne la parole à Frédéric Mion.

**Frédéric Mion** souhaite, de manière très succincte, dire un mot de ce rapport, sur lequel le conseil a déjà eu l'occasion d'avoir quelques échanges. Il va parler avec précaution parce qu'il s'exprime devant certaines personnalités qui ont suivi de plus près que lui les travaux de la mission de Frédéric Thiriez, et qui ont été plus étroitement associées que lui à la remise de ce rapport. Il pense notamment au Président Lasserre, mais également à Marc Guillaume, secrétaire général du Gouvernement.

Frédéric Thiriez a remis son rapport au Premier ministre le 18 février dernier. Sur les pistes que comporte le rapport, qui sont nombreuses, il ne va pas s'appesantir maintenant, la lecture du rapport est facilement réalisable, et le résumé du rapport aisément accessible.

Il souhaite simplement dire un mot des étapes à venir. À l'issue de la remise de ce rapport, le Premier ministre a publié un communiqué dans lequel il a indiqué souhaiter s'inspirer des préconisations de ce rapport pour que des orientations plus précises soient arrêtées sur un certain nombre de points, cinq, très précisément.

D'abord la question de la diversification sociale et géographique des recrutements pour laquelle il appelle de ses vœux la création de classes « égalité des chances » qui couvrent l'ensemble du territoire. Il souhaite également que des quotas de boursiers soient prévus dans l'ensemble des masters ou des classes préparatoires aux grandes écoles de la fonction publique. Enfin, il indique souhaiter que des actions de tutorat soient mises en place dans l'enseignement secondaire dès le collège. C'est le premier axe.

Deuxième axe, il s'agit de décroiser les formations des hauts fonctionnaires. Il reprend donc là certaines propositions de Frédéric Thiriez sur la création d'un tronc commun de formation qui s'étendrait, dans les propositions de Frédéric Thiriez, non seulement à tous les corps de la haute fonction publique, mais également aux magistrats et à d'autres corps de fonctionnaires investis de fonctions régaliennes.

Troisième champ de travail, le renforcement du caractère opérationnel et de ce qu'il appelle la « dimension terrain » de la formation suivie par les futurs hauts fonctionnaires, ce qui suppose d'ailleurs de repenser également les épreuves du concours elles-mêmes.

Quatrième axe de travail, la fin de la titularisation et de l'avancement automatique dans ce qu'il est convenu d'appeler les grands corps.

Enfin, cinquième axe de travail, la création d'un Institut des Hautes Études du Service public qui serait chargé, notamment, de certaines missions de formation continue pour les hauts fonctionnaires.

Le Premier ministre a indiqué qu'il souhaitait que, sur ces cinq chapitres, des propositions lui soient faites par les trois ministres principalement intéressés : Mme Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, M Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, et M. Olivier Dussopt, chargé de la Fonction publique.

Sciences Po est évidemment intéressé par certaines questions qu'il vient d'évoquer, spécialement les premières – Sciences Po étant moins directement intéressée par les questions de titularisation ou d'avancement dans la haute fonction publique –, mais sur tous les autres sujets, y compris la formation continue, Sciences Po a une certaine expérience acquise et quelques titres à s'exprimer. Sciences Po se met donc en situation de dialoguer avec les ministres concernés et avec leurs conseillers, de

manière à pouvoir contribuer utilement aux conclusions qu'ils seront amenés à remettre au Premier ministre à la fin du mois d'avril, c'est du moins le calendrier qui a été indiqué dans le communiqué de presse de Matignon. La directrice de la formation, Bénédicte Durand, le doyen de l'École d'affaires publiques, Yann Algan, et le responsable de la préparation aux concours administratifs, Baptiste Ledan, travaillent plus particulièrement sur ce sujet.

**Olivier Duhamel** ouvre la discussion.

**Lucie Kraepiel** souhaite savoir quels ont été les liens avec les étudiants et les étudiantes qui préparent encore cette année les concours. Quelles informations leur sont données ? Qu'en est-il de la temporalité du changement ?

**Frédéric Mion** indique que, sur ce dernier point, des précisions ont été apportées par Matignon. La direction de Sciences Po s'était déjà mise en situation de partager avec les étudiants toutes les informations dont elle disposait à l'automne dernier, elles étaient encore très parcellaires. Les étudiants, naturellement, ont pu prendre connaissance du rapport de Frédéric Thiriez et de son contenu, ainsi que des axes de travail fixés par le Premier ministre.

Dans la communication de Matignon, le point important concernant ceux qui sont en préparation actuellement, c'est le fait que les épreuves de sélection, leur nature ainsi que celle des formations qui s'ensuivent, vont demeurer inchangées pour les deux sessions qui viennent. C'est seulement à partir de 2022 que le nouveau système serait appelé à prendre sa place, mais Frédéric Mion suppose que le président Lasserre a sans doute, sur ce point, des éléments, des précisions, à apporter.

**Bruno Lasserre** indique que la question de l'application dans le temps sera bien évidemment examinée par le Conseil d'État lorsqu'il donnera un avis sur la future ordonnance. Il rappelle que la loi de transformation de la fonction publique renvoie la réforme de la haute fonction publique préparée par la mission Thiriez à une ordonnance. Le communiqué du Premier ministre fait écho à une fiche du rapport sur l'application dans le temps qui dit bien que la réforme n'entrera en vigueur qu'en 2022, à la condition que tous les textes, c'est-à-dire l'ordonnance et ses textes d'application, soient publiés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020. C'est à cette condition-là qu'effectivement, les nouvelles règles du jeu pourraient s'appliquer en 2022.

Il est clair que, parmi les points que vérifiera le Conseil d'État, lorsqu'il examinera ces projets de textes, la question de l'espérance légitime que les candidats peuvent tirer des règles du jeu qui gouvernent la préparation au concours sera étudiée avec la plus grande attention.

## **VII. POINT D'ETAPE SUR LA REFORME DES ADMISSIONS**

**Olivier Duhamel** accueille Bénédicte Durand et lui donne la parole.

**Bénédicte Durand** indique qu'elle va faire un point d'étape sur la réforme des admissions. Point d'étape puisque la réforme est encore en cours d'élaboration.

Elle revient sur les points acquis.

Tous les candidats, quels que soient leur parcours et leur voie d'admission, seront soumis à quatre types d'épreuves :

- les notes obtenues au baccalauréat
- la performance académique et la trajectoire du candidat
- des écrits personnels
- un oral pour les candidats admissibles.

A ce stade et sous réserve des analyses en cours, chacune des parts de ce quatre-quarts vaudra 25 % de la note finale du candidat.

Dans ce système, sur la base des trois premières épreuves, le candidat sera noté et celui dont le profil ne correspond pas aux exigences de Sciences Po ne sera pas convoqué à l'entretien oral – qui se tiendra à distance.

Pour ce qui a trait au premier bloc ; les épreuves du baccalauréat, un calcul très simple d'une moyenne de l'ensemble des épreuves passées par les élèves du nouveau baccalauréat - le bac 2021 – sera fait. Les élèves issus de la voie internationale, relevant d'un système scolaire étranger, seront soumis à type d'évaluation comparable, c'est-à-dire la prise en compte, quand cela existe, des notes aux épreuves auxquelles ils auront été soumis pour en calculer, là encore, une moyenne.

Pour le deuxième bloc, celui qui concerne la performance académique et la trajectoire du candidat, il y aura un regard sur le parcours de l'élève avec une évaluation à la fois quantitative de ses performances scolaires au cours de son parcours de lycée, mais avec une prise en compte du contexte de réalisation de ce parcours qui peut en effet être très variable selon les lycéens et les lycées. Il s'agit donc-là d'avoir un regard panoramique sur ce que l'on peut appeler la performance du candidat au cours de ses années de lycée. La démarche sera la même pour les candidats issus des systèmes scolaires autres que français.

Pour le troisième bloc, sera d'abord pris en compte ce que Parcoursup demande à tous les lycées, c'est-à-dire l'expression de sa motivation et de son identité dans son projet d'admission dans l'enseignement supérieur. A cela sera ajouté un écrit plus personnel qui permettra d'évaluer des compétences à la fois argumentatives, rédactionnelles, dans le cadre d'un exercice de réflexivité. Une série de questions seront proposées, parmi lesquelles le candidat devra choisir celle à laquelle il souhaite répondre, au plus près de son expérience personnelle, même si ces questions peuvent être assez larges. L'essentiel est d'évaluer les capacités rédactionnelles du candidat, au regard de son identité très précise, inscrite dans son contexte particulier de lycéen.

Ces trois premiers blocs donneront lieu à trois notes, permettant d'établir une moyenne qui déterminera l'admissibilité.

Le quatrième bloc, l'oral d'admission, sera décliné en trois parties : une présentation, un exercice de lecture et de commentaire d'images, enfin, une expression de la motivation du candidat. Là encore, tous les élèves, quelle que soit leur origine, celle de leur parcours, seront traités de la même manière par les évaluateurs.

Pour ce qui a trait à la question de la diversité sociale et de l'enjeu de démocratisation, Bénédicte Durand rappelle que l'un des objectifs de cette réforme est d'atteindre 30 % de boursiers de l'enseignement supérieur pour chaque cohorte entrant au collège universitaire. Les équipes en charge de cette réforme travaillent actuellement à la mise en place des leviers permettant d'atteindre ces objectifs.

Le premier, est de stimuler l'appétence des lycéens boursiers pour Sciences Po, par une politique de promotion extrêmement active. D'abord en profitant de l'exposition

offerte par Parcoursup. Le deuxième levier est la possibilité, là encore grâce à Parcoursup, d'interclasser les lycéens boursiers de l'enseignement scolaire qui sont en liste d'attente pour entrer à Sciences Po, de manière favorable en fonction de leur statut de boursier de l'enseignement scolaire. Le troisième levier, particulièrement important, concerne la réforme de la voie des Conventions éducation prioritaire (CEP) qui représentera 15 % des places de la cohorte des admis au collège universitaire, au lieu de 10 % aujourd'hui.

Pour ce qui concerne les Conventions éducation prioritaire, Bénédicte Durand précise qu'elle et ses équipes travaillent plus particulièrement sur deux aspects. D'une part, la négociation avec les académies pour la désignation des nouveaux lycées partenaires de Sciences Po, puisqu'il s'agit de passer de 100 à 200 lycées. D'autre part, la renégociation du contrat d'accompagnement pédagogique que Sciences Po souhaite porter avec ses lycées partenaires, notamment pour le rendre plus efficace, plus puissant, de plus longue durée pendant tout le parcours du lycéen.

Pour ce faire, Sciences Po bénéficie désormais de l'appui d'une inspectrice générale, spécialiste de ces questions, Ariane Azéma, coauteure récemment d'un rapport intitulé *Territoires et réussite éducative*, qui a été remis au ministre de l'Éducation nationale. Ce rapport traite précisément des questions de réforme de l'éducation prioritaire, de la question de l'accès de lycéens, au-delà même de l'éducation prioritaire, issus des territoires les plus éloignés des métropoles et de l'enseignement supérieur. Ariane Azéma viendra en appui des équipes de Sciences Po, notamment pour travailler à la renégociation d'une carte de nouveaux lycées et d'un nouveau contrat pédagogique qui nous liera à ces futurs partenaires.

En conclusion, Bénédicte Durand précise que la nouvelle carte des lycées partenaires de Sciences Po, dans le prolongement de ceux qui sont aujourd'hui les Conventions éducation prioritaire, sera établie en septembre prochain. D'ici là, le prochain grand rendez-vous est le vote par les instances de Sciences Po du nouveau règlement des admissions, qui traduira, du point de vue juridique, du point de vue de la règle, le cahier des charges des admissions, à la fois le parcours d'épreuves décrit précédemment, mais aussi les règles d'admission spécifiques qui vaudront pour les élèves issus des lycées d'éducation prioritaire qui, bien entendu dans ce système unifié, doivent garder une identité forte pour être préservées dans la compétition extrêmement rude que sont les épreuves d'admission à Sciences Po.

**Olivier Duhamel** remercie Bénédicte Durand et précise que cette réforme n'est pas dans le champ de compétences du Conseil d'administration de la FNSP. Néanmoins, il souhaitait que cette présentation soit faite et que ce conseil puisse en discuter puisqu'elle est fondamentale pour Sciences Po.

Il ouvre la discussion

A propos des jurys d'admission, **Arthur Moinet** souligne que, puisque l'on va changer radicalement de modèle, il serait pertinent aussi de réfléchir à la constitution des jurys afin de mieux prendre en compte ces nouvelles modalités. Pourquoi, ajoute-t-il, ne pas envisager de passer à des dossiers anonymes pour ne pas faire courir le risque de biais ou d'arbitraire dans la sélection des futurs étudiants ?

Concernant le passage à un oral à distance - quelque chose de relativement nouveau pour l'examen d'entrée - pourquoi ne pas réserver la possibilité, à ceux qui le souhaitent, de passer cet oral en présentiel ? Certaines personnes ont des difficultés

en termes d'accès au haut débit ou ne disposent pas d'un environnement à domicile adapté pour passer un tel type d'oral. C'est une réalité, pourquoi ne pas y réfléchir ?

Enfin, en ce qui concerne la question de la diversité, et de l'objectif d'atteindre 30 % de boursiers de l'enseignement supérieur, ne serait-il pas nécessaire de prendre en compte des critères bien définis ? Pourquoi ne pas prendre en compte la qualité de boursier de l'enseignement supérieur dans le dossier de candidature ? Il ignore si Parcoursup permet de prendre en compte ces critères sociaux qui sont définis par le CROUS et qui ne le sont pas par l'État.

**Louis Schweitzer** indique qu'il approuve pleinement l'objectif des 30 % de boursiers. C'est à ses yeux un des enjeux majeurs de cette réforme. Il pose quelques questions. D'abord, est-ce que l'on définira, et comment, une pondération Étranger/France ? Parce que, en la matière, la comparabilité ne lui semble pas être évidente. Le problème étant d'ailleurs moins une affaire de nationalité que de lieux d'éducation.

Sa deuxième question porte sur les pondérations. Sont-elles équilibrées dans toutes les épreuves ?

Troisième point, est-ce que le jury de l'oral se fondera sur les éléments d'admissibilité, ou sera-t-il ignorant du détail des éléments ayant conduit à l'admissibilité, c'est-à-dire les trois premiers blocs d'épreuves ?

Dernière question. C'est une réforme profonde. La docimologie est une science qui progresse, est-ce que l'on a des références docimologiques qui expliquent les choix qui sont faits dans ce projet ?

**Pascal Perrineau** félicite Bénédicte Durand pour la clarté de son exposé et du document qu'elle a adressé aux membres du conseil. Cela lui permettra de s'en faire le porte-parole. Il souligne qu'elle suscite beaucoup d'interrogations et quelques raccourcis excessifs. Il pose une petite question technique : comment la moyenne sur les trois premiers blocs sera-t-elle établie ?

**Laurence Parisot** voudrait savoir ce qui permettra de caractériser cet examen. Qu'est-ce qui différencie cet examen par rapport à l'offre actuelle d'autres institutions d'enseignement supérieur ?

**Thierry Cadart** signale, de façon positive que, quand on regarde l'ensemble des quatre blocs et l'ensemble des compétences qui sont visées, ce qui caractérise finalement cet examen est le champ très large des types de compétences visées. Le regard qui sera porté sur le futur étudiant portera sur un large nombre de domaines. Il salue cette ambition parce que cela correspond à la volonté d'avoir des étudiants qui soient capables de se développer dans tous ces différents domaines, mêmes ceux des relations humaines.

En revanche, il avoue avoir des difficultés à se représenter comment on peut traiter un si grand nombre de dossiers sans perdre en finesse d'appréciation qualitative.

Enfin, il espère que les tensions qui s'expriment actuellement autour des épreuves du bac, notamment les « épreuves de contrôle continu des connaissances » (dites E3C) seront résolues au moment où l'on commencera à les prendre en compte dans cette nouvelle procédure d'admission.

**Bénédicte Durand** répond d'abord à la question concernant les qualités recherchées chez les candidats. Lors de l'élaboration de cette réforme, les mots phares concernant les candidats souhaités qui ont émergé sont les suivants : motivé, engagé, compétent

et non spécialiste. Ce qui va être recherché, comme l'a souligné Thierry Cadart, ce sont les plus multiples possible, avec un regard qui, non seulement va chercher des compétences académiques mais aussi des compétences psychosociales, évidemment, avec un regard croisé.

Concernant la composition des jurys d'admission, ils comprendront des membres de la communauté des professeurs du second degré et des membres de la communauté des enseignants du supérieur. Cette charge d'évaluation sera, c'est vrai, énorme. Il faudra probablement s'appuyer sur quelque 600 évaluateurs, qui devront opérer au cours d'une très courte période. A l'évidence, avec le passage par Parcoursup, le nombre de dossiers de candidature sera très certainement beaucoup plus important qu'aujourd'hui. Bénédicte Durand souligne que c'est bien là l'un des principaux objectifs de Sciences Po, ouvrir les fenêtres et les portes de l'institution. En conséquence, Sciences Po mettra en œuvre les moyens nécessaires à une évaluation de qualité.

Une évaluation de qualité qui nécessitera non seulement d'apporter une attention particulière au choix des évaluateurs, dans cet esprit de mixité, mais aussi à leur formation. A cet égard, dès l'automne prochain, des journées de séminaires, des rassemblements de formation de ces évaluateurs leurs seront proposés. En outre, Bénédicte Durand rappelle que Sciences Po a d'ores et déjà une très grande habitude de l'examen, très qualitatif, de dossiers en grande quantité.

Il faudra aussi construire une culture nouvelle de regard sur des objets qui sont inédits. La question de l'écrit personnel en est évidemment une. Ce large regard porté sur le lycéen passera peut-être par des questions un peu vertigineuses telles que : « *Qui êtes-vous ?* » ou « *Qu'est-ce qui est le plus important pour vous dans la vie ?* » ou « *Quelle est la personne de votre entourage qui vous inspire le plus ? Expliquez-nous pourquoi ?* ». L'objectif est de demander aux candidats d'assumer leur identité. Leur identité réelle, leur identité de jeune fille ou de jeune homme de 17 ans, 18 ans, dans un lycée d'ici ou d'ailleurs, inscrit dans sa réalité.

En réponse à la question sur les pondérations des différentes notes, Bénédicte Durand indique que ce sera une moyenne simple des épreuves du baccalauréat, sous réserve, comme le soulignait Thierry Cadart, de la bonne avancée de la réforme baccalauréat.

Pour les trois premiers blocs, chacun sera noté et il est envisagé pour l'instant qu'une moyenne en sera faite qui permettra de classer les 10 000 ou 12 000 candidats.

On estime à ce jour que de 3 000 à 3 500 étudiants seront entendus à l'oral. Pour cette dernière épreuve, l'idée est de traiter de la manière la plus équitable possible l'ensemble des étudiants. Cette préoccupation est doublée du fait que cet oral se déroulera à distance. Il faudra donc être très attentif à ce que l'épreuve à distance ne mette pas en difficulté certains candidats.

A propos de l'anonymat, Bénédicte Durand affirme clairement qu'elle pense qu'on peut être équitable, respectueux, bienveillant et aussi juste que possible, tout en prenant en compte la spécificité des candidatures. Elle ajoute que c'est aussi une réflexion que portent actuellement les ministres. Si l'inscription sur Parcoursup devait conduire à avancer sur cette question de l'anonymat, bien entendu, Sciences Po s'inscrirait dans le cadre de la loi. Toujours à propos de l'anonymat, elle indique que si Sciences Po ne pouvait plus identifier, lors de l'admission, les élèves issus des lycées des Conventions éducation prioritaire, le dispositif n'aurait plus aucun sens.

Pour ce qui concerne les étudiants internationaux, il n'y aura pas de quotas mais des objectifs, des objectifs d'équilibre. Un objectif qui vaut à l'échelle de l'institution puisque Sciences Po essaie d'avoir une proportion de 50 % d'étudiants internationaux inscrits dans tous ses cycles.

Bénédicte Durand conclut en indiquant qu'il serait tout à fait déraisonnable de se dire que tout sera réglé dans cette réforme dès la première année. Néanmoins, ses équipes sont très fortement engagées pour résoudre au plus vite les dernières grandes questions qui se posent, en sorte que tout soit prêt avant 2021.

## **VIII. POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET DE LA BIBLIOTHEQUE**

**Olivier Duhamel** accueille François Cavalier et lui donne la parole.

François Cavalier remercie le président de la FNSP et les membres de ce conseil de lui donner l'occasion de leur présenter l'activité de la bibliothèque de Sciences Po.

Il donne tout d'abord quelques données de cadrage concernant cette bibliothèque : trois sites parisiens, six bibliothèques de campus. La bibliothèque de Sciences Po compte environ 14 000 lecteurs au total dont 12 000 à Paris. Sur les sites parisiens, cela représente 4 000 passages par jour au cours de l'année universitaire.

Une collection riche d'un million d'imprimés, d'un nombre significatif de ressources électroniques, 47 000 périodiques en ligne, 23 000 *e-books*, près d'une centaine de bases de données. Des services en plein renouvellement qui accueillent toute la communauté de Sciences Po, y compris des lecteurs extérieurs qui sont un peu plus d'un millier à les fréquenter.

La Direction des ressources d'informations scientifiques (DRIS), qu'il a l'honneur de diriger, a succédé à ce qui était la Direction des ressources documentaires. Le changement d'appellation marque, en fait, une évolution que connaissent toutes les bibliothèques dans le monde, qui occupent désormais une autre position dans le processus informationnel.

François Cavalier rappelle que les bibliothèques étaient naguère, un peu comme les librairies, des dispositifs de diffusion de documents, conçus par des auteurs, édités et, enfin, sélectionnés par des bibliothécaires. À présent, le rôle des bibliothèques se situe aussi en amont de la chaîne et participe à diverses étapes du processus de production et de diffusion des contenus intellectuels de l'institution. Le rôle de la bibliothèque n'est pas simplement de diffuser les ressources éditées qu'elle acquiert, qu'elle sélectionne et qu'elle met à disposition de ses utilisateurs, mais aussi de gérer la production de l'université.

Le rôle de la bibliothèque est d'accompagner les évolutions de la recherche et de l'enseignement sous l'impulsion du numérique, d'outiller la recherche sur la gestion des données, des publications, des corpus numérisés et, bien évidemment, de contribuer au dispositif de pédagogie numérique, notamment au travers des partenariats développés avec l'Institut des compétences et de l'innovation, de la direction de la formation.

Le contexte actuel des bibliothèques et de la recherche, est désormais celui de ce que l'on appelle la « science ouverte ». L'*open science* est un programme européen soutenu par la communauté européenne et dont la déclinaison nationale s'est faite et

a été présentée, au congrès Liber à Lille, par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'objectif est de favoriser l'accès ouvert aux publications et de soutenir ce que l'on appelle la « biblio-diversité ».

Ce sujet est d'importance car la production scientifique est aujourd'hui diffusée au travers de plateformes détenues par des grands groupes (tel Elsevier) qui revendent très cher les publications des chercheurs, qui eux n'en tirent aucune rémunération. Le programme de science ouverte est donc aussi une réappropriation par les chercheurs de leur production. C'est une volonté des institutions publiques de mettre à disposition de manière libre et gratuite cette information.

Il y a aujourd'hui un système d'embargo. C'est-à-dire que les publications qui paraissent dans des revues scientifiques sont accessibles, librement et gratuitement, suivant la loi numérique, au bout de six mois dans les sciences dites dures et de douze mois dans les sciences humaines et sociales.

L'autre rôle de la bibliothèque est d'impulser cette réflexion autour de la science ouverte et, en collaboration avec la direction scientifique et les chercheurs, de définir un plan, une stratégie, une politique, afin que Sciences Po se dote d'une politique sur ce sujet.

Un gros travail est à faire aussi en matière de sensibilisation et de formation des chercheurs, des jeunes chercheurs - les doctorants en particulier – afin qu'ils comprennent mieux ce que signifie gérer ses propres données, comment savoir les décrire, les stocker, les rendre accessibles et gérer aussi leurs publications. Il précise d'ailleurs que la bibliothèque, avec l'École doctorale et le Centre de données sociopolitiques (CDSP), procède à des formations des doctorants sur la gestion des données et sur la publication.

Un gros travail de la bibliothèque consiste à décrire les contenus, ce que l'on appelle les métadonnées. C'est une activité quasi naturelle pour une bibliothèque puisque quand on fait la description d'un ouvrage au travers d'une notice, on la décrit au travers de métadonnées. Ces métadonnées sont aujourd'hui étendues aux autres publications en ligne et aussi aux données elles-mêmes, c'est-à-dire décrire un *set* de données, un jeu de données. C'est quelque chose de très important pour le retrouver et lui donner de la visibilité.

François Cavalier donne quelques exemples de cette activité au travers notamment d'un programme mené avec le CEVIPOF baptisé *Archelec* (archives électorales). Le CEVIPOF a collecté un nombre très important de professions de foi d'hommes politiques (33 000 professions de foi pour 18 000 candidats, entre 1958 et 1993). Dans un premier temps, cette collection a été numérisée et, dans un deuxième temps, la bibliothèque s'attache à développer les métadonnées issues de ces professions de foi, en sorte que les chercheurs puissent travailler, faire des croisements et mener les études qu'ils jugent importantes sur cette collection.

En ce qui concerne les images, François Cavalier souligne qu'elles constituent, à Sciences Po, un très riche patrimoine : images fixes, animées. Elles étaient disséminées en plusieurs endroits. La récente acquisition d'un DAM (*digital asset management system*), c'est-à-dire d'une banque d'images, permet de les organiser, de les décrire – là encore –, de les stocker et d'en permettre leur réemploi. Dans le respect, bien évidemment, des droits associés à leur exploitation. D'ailleurs, une des difficultés est que, pour nombre d'entre elles, Sciences Po ne dispose pas des droits explicites pour les utiliser.

Pour autant, ce fonds constitue une ressource importante, à la fois pour la direction de la communication, qui peut les utiliser, mais aussi, potentiellement, pour l'enseignement et la recherche. Il y a aujourd'hui à Sciences Po 13 000 vidéos et images disponibles.

François Cavalier rappelle qu'une bibliothèque n'est pas, en elle-même, autosuffisante. Elle doit avoir une action au sein des réseaux régionaux, nationaux, et internationaux. Ainsi, la bibliothèque de Sciences Po a une activité importante aujourd'hui à travers son rôle de Collex (« Collection d'excellence »). Il s'agit d'une infrastructure de recherche dotée d'un peu plus de 5 M€ par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. La bibliothèque de Sciences Po est membre fondateur de ce dispositif, ce qui lui permet de bénéficier de subventions pour conduire ses actions et de répondre à des appels à projets. La bibliothèque de Sciences Po est plus spécifiquement chargée d'animer le réseau de bibliothèques spécialisées en science politique. Elle a, naturellement, un partenariat fort avec l'Association française de science politique (AFSP). A ce propos, elle a réalisé une cartographie de la science politique, c'est-à-dire des centres de recherche et des ressources documentaires dans ce domaine. C'est le responsable de bibliothèque de recherche de Sciences Po, Michaël Goudoux, qui en a été le chef de projet. Cette cartographie est aussi visible sur le site de l'AFSP.

Autre réalisation, un outil créé avec la bibliothèque Sainte-Geneviève et la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC), qui gère tout le processus de numérisation à partir de l'extraction des notices du catalogue et des documents jusqu'à la livraison des lots numérisés. C'est un travail extrêmement long et fastidieux que de collecter, signaler, vérifier tous les documents qui doivent être numérisés pour ensuite vérifier, quasiment page par page, la numérisation. Grâce à cet outil, qui a été véritablement conçu et développé par ces équipes, toute une série d'opérations ont été automatisées, ce qui permet de réaliser des économies significatives (quelque 10 000 € cette année).

François Cavalier ajoute que la bibliothèque doit complètement repenser ses services, notamment un des services les plus appréciés, l'accès à ses locaux. En 2019, la bibliothèque a été ouverte pendant huit dimanches avec deux personnels permanents, des vacataires et des personnels de sécurité. Cela a été plébiscité à la fois par les étudiants présents et par les personnels qui étaient satisfaits des conditions qui leur ont été faites pour assurer ces journées. En moyenne, la bibliothèque a accueilli quelque 1 300 à 1 400 visiteurs chacun de ces dimanches, soit un taux d'occupation d'environ 60 %.

L'objectif était d'étendre un peu cette expérience, c'est-à-dire de passer à dix dimanches. Les représentants des personnels n'ont pas été favorables à cette extension de l'ouverture dominicale. En 2020, l'opération d'ouverture lors de huit dimanches sera rééditée dès le printemps prochain.

François Cavalier signale une autre évolution : le changement du système de gestion informatisée de bibliothèque. Le précédent système avait vingt ans, il avait été considérablement amélioré au fil du temps mais nécessitait malgré tout d'être revu. La « bascule » a été opérée en début d'année. Ce fut un gros travail, certes un peu transparent pour les utilisateurs, mais ceux qui fréquentent le site et qui interrogent les catalogues constateront qu'il y a de nouvelles fonctionnalités. Notamment une très importante : la gestion des ressources électroniques est aujourd'hui automatisée grâce à cet outil.

François Cavalier présente les perspectives de la bibliothèque, notamment celle, très importante, du campus Saint-Thomas où seront rassemblées, en un seul lieu, au 1 Saint-Thomas, deux des actuelles bibliothèques, celle du 30 rue Saint-Guillaume et la bibliothèque de recherche, du 199 boulevard Saint-Germain.

Cela conduira à repenser tout le dispositif de la bibliothèque, à réinventer les flux de circulation, à repositionner la bibliothèque dans un environnement redéfini. A Saint-Thomas, la bibliothèque sera à proximité des centres de recherche, du centre d'expérimentation numérique, et donc mieux insérée dans un contexte de recherche, ce qui devrait être une source de collaboration nouvelle.

La bibliothèque sera installée sous la cour Gribeauval, dans un lieu de passage et de fréquentation très fort dans cette partie du bâtiment. Cette bibliothèque s'inscrira dans ce que l'on appelle un *learning center*, c'est-à-dire que l'ensemble du dispositif comprendra des salles de travail, des carrels, des salles de séminaires qui seront à l'extérieur de la bibliothèque. La bibliothèque va plutôt focaliser son activité, son ambiance, autour du travail studieux. D'où une configuration assez classique, mais qui répond à un besoin, à un usage avéré.

François Cavalier donne quelques éléments quantitatifs. Le 27 rue Saint-Guillaume dispose de 1 500 m<sup>2</sup>, 400 places et environ 22 000 documents. Au 1 Saint-Thomas, il y aura un peu plus de 1 000 m<sup>2</sup>, une bibliothèque générale de 200 places et 24 000 documents en accès direct et une bibliothèque de recherche de 50 places et d'environ 50 000 documents. Un total d'un peu plus de 2 500 m<sup>2</sup> de bibliothèque, 650 places de lecture et un peu moins de 30 000 documents en accès direct.

Dernier point, la gestion du patrimoine archivistique de Sciences Po. François Cavalier rappelle que la mission archives a été intégrée à la bibliothèque. Ces archives ont deux composantes : d'une part, le fonds institutionnel, les dossiers de scolarité, les archives des services, et d'autre part, les archives des centres de recherche avec un pan archives administratives, géré par la mission archives, et un pan archives de la recherche et des fonds spécifiques. Il y en a un au CEVIPOF et un autre au centre d'histoire. Une réflexion est en cours pour recomposer ce service archives, peut-être en le rassemblant, en constituant une unité fonctionnelle qui adopte des modalités de gestion similaire, de façon à en faire quelque chose de plus visible et de plus dynamique.

François Cavalier conclut en évoquant les 150 ans de Sciences Po. Il précise que la bibliothèque est un acteur de la préparation de cet événement. Elle participera en particulier au volet patrimonial de cette opération, par la sélection de contenus et par leur présentation. Il s'agit d'images, d'archives et de documents qui serviront à mettre en valeur l'histoire de Sciences Po grâce à un outil particulier qui est une bibliothèque numérique. Elle est encore en cours de constitution mais sera un des outils phares et privilégiés pour mettre à disposition ces contenus.

**Olivier Duhamel** remercie François Cavalier et ouvre la discussion.

**Arthur Moinet** s'interroge sur le nombre de places qu'il y a actuellement au 30 rue Saint-Guillaume ? Il ne lui semble pas que l'on gagne beaucoup de places avec le 1 Saint-Thomas.

**François Cavalier** répond qu'il y a actuellement 300 places au 30 rue Saint-Guillaume et, qu'en effet, il y a aura à peu près le même nombre total de places après l'installation au 1 Saint-Thomas. Il précise que le raisonnement a été fait de manière différente. Ce qui a été retenu, est d'installer d'autres places de travail et de lecture à l'extérieur de

la bibliothèque, dans des salles de séminaire, des carrels, qui seront gérés par une application qui permettra une réservation en ligne, comme c'est déjà le cas actuellement pour les carrels de la bibliothèque du 27. Il faut donc considérer sous cet angle la question des places de lecture et de travail offertes aux publics et pas simplement les places dans la bibliothèque.

**Olivier Duhamel** complète les propos de François Cavalier en soulignant qu'il y a actuellement de plus en plus de personnes qui se rendent à la bibliothèque moins pour ses services – c'est une minorité, mais ils existent – que pour trouver, tout simplement, des places assises pour travailler.

**Jeanne Lazarus** voudrait nuancer les propos d'Olivier Duhamel à propos des places assises hors de la bibliothèque. Certes, des espaces de travail seront destinés à du travail collectif mais le manque de place en bibliothèque, qui aujourd'hui est déjà important, ne risque pas d'être réglé de cette façon. Marc Lazar, président du Conseil scientifique revient régulièrement sur un point sensible : la communauté académique de Sciences Po insiste sur le fait que la bibliothèque doit conserver toute son importance dans l'institution. Elle espère que ce manque de places n'est pas le signe d'une moins grande importance donnée à la lecture qui est une activité essentielle à l'enseignement et à la recherche.

**François Cavalier** répond que cette question des places est toujours un sujet de préoccupation. Il apparaît dans toutes les enquêtes faites auprès de la communauté étudiante. Dans ces enquêtes, les étudiants indiquent que, même s'ils n'utilisent pas les documents à disposition, ce qu'ils viennent y chercher, c'est l'ambiance de la bibliothèque, la présence d'autres personnes qui travaillent, la présence aussi des livres qui, en quelque sorte, sont la matérialisation du travail intellectuel, et que c'est quelque chose qui est important pour eux.

Pour autant, ils ont d'autres modalités de travail, des modalités de travail collaboratif qui peuvent être réalisées dans d'autres cadres, notamment dans ces salles de séminaires, de travail de groupe ou dans des carrels. François Cavalier souligne l'importance de la qualité de ces espaces. Il faut que les étudiants aient la possibilité d'y séjourner longtemps et pour cela, il faut qu'ils soient beaux et confortables. C'est un point sur lequel ses équipes et lui-même travaillent.

Quant à la bibliothèque numérique, c'est un dispositif qui permettra de classer en collections les documents qui ont été numérisés, que ce soient des archives ou des ouvrages (dont certains en exemplaire unique), et de les mettre à disposition. Il y aura très certainement une collection achevée à l'occasion des 150 ans de Sciences Po. C'est ce à quoi s'emploient ses équipes, en concertation avec la responsable de la mission histoire de Sciences Po, Marie Scot.

## **IX. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Olivier Duhamel** donne la parole à Frédéric Mion

**Frédéric Mion** souhaite faire état d'une information qui n'est pas sans lien avec la question qui vient d'être évoquée, celle des espaces disponibles pour les différentes activités d'enseignement, de recherche et de diffusion scientifiques de Sciences Po.

Sciences Po a eu confirmation, voilà quelques semaines, que l'État allait lui affecter les espaces du 28 rue Saint-Guillaume qui étaient, jusqu'à une date récente, dévolus à l'Institut des hautes études de l'Amérique latine (IHEAL). Cela signifie que Sciences Po va donc partager ce bâtiment, qui jouxte la bibliothèque du 30 rue Saint-Guillaume, avec des institutions consacrées au droit comparé, certaines d'entre elles relevant de l'université Paris II Panthéon-Assas : la Société de législation comparée, l'Institut de droit comparé de Paris II et le Centre international de droit comparé.

Frédéric Mion souligne que c'est une bonne nouvelle pour l'ensemble de Sciences Po, *a fortiori* dans un moment où l'institution va devoir gérer la fermeture, pour travaux, d'une partie substantielle des espaces du 13 rue de l'Université.

**Lucie Kraepiel** indique que, pour Arthur Moinet et elle-même, c'était la dernière séance du Conseil d'administration de la FNSP puisque leurs mandats d'élus au Conseil de l'institut arrivent à leurs termes. Elle remercie les membres du conseil, rappelle que Fabien Louchard, suppléant d'Arthur Moinet a lui aussi siégé au sein cette instance tout comme Maguelonne Vivès, sa suppléante.

Elle précise qu'elle a pris intérêt à siéger au sein de ce conseil mais répète, une fois encore, qu'elle considère que ce Conseil a trop tendance à n'être qu'un simple lieu de validation de décisions prises en amont, ce qu'elle regrette. Elle appelle de ses vœux, dans un futur pas trop lointain, une plus grande ouverture de ce conseil et d'autres lieux de décision de Sciences Po.

**Olivier Duhamel** remercie chaleureusement Arthur Moinet et Lucie Kraepiel pour leur participation assidue et active aux séances et aux travaux de ce conseil. Il souligne qu'il a toujours eu plaisir à entendre leurs interventions – même les plus critiques - et à débattre avec eux, mais il conteste fermement que le Conseil d'administration ne soit qu'une instance de validation. Il suffit, dit-il, pour s'en convaincre, d'en lire les procès-verbaux.

Il adresse ses meilleurs vœux de réussite à ces deux étudiants pour la suite de leurs études et de leurs carrières.

*La séance est levée à 17 heures.*